AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE

ROUXEL TANGUY ET ASSOCIES
ACTHEOS

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rue de la Prunelle
ZA des Longs Réages
22190 PLÉRIN
+33 (0)2 96 33 42 57

2 C allée Jacques Frimot
ZAC Atalante Champeaux
35000 RENNES
+33 (0)2 23 46 33 90

46 boulevard Emile AUGIER
75116 PARIS
+33 (0)9 75 48 13 97

rouxeltanguy@actheos.com
www.actheos.com

ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE EN ILLE-ET-VILAINE

Siège social : Parc d'affaires La Bretèche – Bâtiment A3 – 35760 SAINT-GREGOIRE

-=-=-=-=-=-=-=-=-

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Le présent rapport comprend 29 pages

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE EN ILLE-ET-VILAINE

Siège social : Parc d'affaires La Bretèche – Bâtiment A3 – 35760 SAINT-GREGOIRE

-=-=-=-=-=-=-=-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

-=-=-=-=-=-=-=-

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et la par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3.3 changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2020 du règlement comptable N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement comptable N°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe & évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 16 juin 2021

ROUXEL-TANGUY & ASSOCIES
Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de l'Ouest Atlantique

Murielle PEAN-HAMARD
Associée

BILAN ACTIF AU 31 Décembre 2020

ACTIF	Exercice Clos le 31 Décembre 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice Clos le 31 Décembre 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	65 597	65 597	0	5 138
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	41 992	41 992	0	135
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	122 263		122 263	122 263
Constructions	2 214 061	1 427 730	786 331	870 925
Installations techniques, matériel et outillage industriels	137 320	133 649	3 671	5 921
autres immobilisations corporelles	1 853 129	1 354 468	498 661	505 772
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	500		500	500
Autres titres immobilisés	209 000		209 000	209 000
Prêts	475 822		475 822	441 060
Autres	23 574		23 574	24 342
Total I	5 143 260	3 023 437	2 119 823	2 185 055
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	513 794		513 794	115 703
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	292 040		292 040	238 654
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 897 873		2 897 873	5 230 390
Charges constatées d'avance	30 488		30 488	36 463
Total II	3 734 194		3 734 194	5 621 211
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**8 877 454**	**3 023 437**	**5 854 017**	**7 806 266**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

BILAN PASSIF AU 31 Décembre 2020

PASSIF	Exercice Clos le 31 Décembre 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice Clos le 31 Décembre 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		1 215 420
Fonds propres statutaires	783 515	
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		-353 887
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	789 380	789 380
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	789 380	
Autres		
Report à nouveau	-872 669	-662 270
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 454 828	
Excédent ou déficit de l'exercice	**907 796**	**-324 408**
Situation nette (sous total)	**1 608 022**	**664 235**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	**210 020**	**255 283**
Provisions réglementées	**1 017 543**	**1 008 785**
Total I	**2 835 585**	**1 928 304**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	**291 390**	**79 174**
Total II	**291 390**	
PROVISIONS		
Dettes fiscales et sociales	**1 823 391**	**1 784 189**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	**120 760**	**114 350**
Produits constatés d'avance	**123 702**	**72 367**
Total IV	**2 576 173**	**5 659 475**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**5 854 017**	**7 806 266**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT en €	Exercice 31 Décembre 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31 Décembre 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	12 095	13 636
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 342 428	10 259 068
Subventions	4 571 444	3 922 470
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	109 017	22 636
Utilisations des fonds dédiés	42 983	
Autres produits	137 599	283 016
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits	137 599	283 016
Total I	16 215 566	14 500 826
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 688 905	2 940 246
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	937 914	939 942
Salaires et traitements	8 189 610	7 918 171
Charges sociales	2 724 865	2 572 681
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	254 796	261 201
Dotations aux provisions	113 685	26 579
Total III	5 584	10 087

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT en €	Exercice 31 Décembre 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31 Décembre 2019 (selon CRC 1999-01)
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 751	6 898
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	5 751	6 898
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-168	3 189
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	891 005	-317 729
Total VI	40 000	35 364
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	16 791	27 363
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**16 277 941**	**14 573 639**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**15 370 145**	**14 864 005**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		57 068
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		23 026
EXCEDENT OU DEFICIT	**907 796**	**-324 408**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	69 901	52 963
Bénévolat		
TOTAL	69 901	52 963
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	69 901	52 963
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	69 901	52 963

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

ASSOCIATION SEA 35 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 5 854 017 €
- Total du compte de résultat (charges) : 15 370 145 €
- Total du compte de résultat (produits) : 16 277 941€
- Résultat de l'exercice (déficit) : + 907 796 €

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêté par le Conseil d'Administration de l'Association en date du 19 Avril 2021.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

1. BILAN DE L'ASSOCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les comptes de l'association regroupent les établissements et services suivants :

Direction générale	Parc d'affaires la Bretèche – Bâtiment A3- étage 1 – 35760 SAINT GRÉGOIRE
Pour le Pôle Précarité Insertion	
MAYA	Avenue Gros Malhon RENNES
HEOL	
ABRI	61 rue Papu 35000 RENNES
CAO	Rue Barbotière 35000 RENNES
SKOAZELL	
APPARTÉ	
ADEL	
PUZZLE	

COORUS	
EDD	
LOJI	
Pour le Pôle Milieu Ouvert	
Prévention spécialisée	8 allée du Blosne ZA de la Hallerais 35770 VERN SUR SEICHE
EEC	Parc d'affaires la Bretèche – Bâtiment A3 - RDC - 35760 SAINT GREGOIRE
MJIE	
Pour le Pôle Accueil Familial	Parc d'affaires la Bretèche – Bâtiment A2 – 35760 SAINT GRÉGOIRE
CPFS	
SAFT	
SIEGE	Parc d'affaires la Bretèche – Bâtiment A3- étage 1 – 35760 SAINT GRÉGOIRE

2. INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'Association Sauvegarde de l'enfance à l'Adulte en ille vilaine SEA 35 est une association loi 1901. Ci-après l'objet social selon l'extrait des statuts modifiés le 17 Juin 2017

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

ASSOCIATION SEA 35 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

L'association SEA 35 a pour objet :

- de favoriser la protection des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté, en particulier ceux qui souffrent, dans leur milieu de vie, d'inadaptation, de handicap ou d'exclusion :
  - en facilitant la promotion des personnes qui lui sont confiées ou qui s'adressent à elle ; en assistant les enfants qui font l'objet de mauvais traitements, en les défendant devant toutes les juridictions, notamment en se constituant partie civile contre les auteurs d'infractions ;
  - en contribuant à l'accueil, l'orientation et la mise à l'abri des personnes les plus démunies ;
- de développer la coopération entre les acteurs pour :
  - exercer une fonction d'anticipation et de veille sur les évolutions des politiques sociales, des besoins sociaux et des pratiques professionnelles dans ses établissements et services ;
  - être force de proposition auprès des pouvoirs publics, des branches professionnelles et des organismes dans son champ d'intervention ;
  - contribuer sur le territoire à la construction d'une offre de formation innovante, cohérente et adaptée, en réponse aux besoins des parties prenantes de l'intervention sociale et plus précisément de la protection de l'enfance et de la jeunesse ;
  - promouvoir et organiser des missions d'étude, de recherche et d'expérimentation dans ces mêmes domaines ;
  - renforcer la dimension européenne et internationale sous toutes ses formes (mobilité, coopérations, programmes...) ;
  - assurer l'information du public sur ses activités afin de mieux susciter le plus grand intérêt possible et une sensibilisation active et citoyenne ;
  - s'engager dans une démarche concertée d'amélioration de la qualité conformément à la charte qualité de l'association.

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

- **Faits majeurs de l'exercice**

Application des nouveaux règlements de l'ANC N° 2018-06 et 2019-04

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
L'application de ces nouveaux règlements s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. L'impact concerne les postes suivants :

- Les subventions d'investissement sur biens non renouvelables désormais traitées selon les mêmes règles communes au traitement comptable des subventions et non plus inscrites en compte de fonds propres,

- Les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations qui deviennent des fonds dédiés,

- Les charges et produits des dispositifs dont la prise en charge est différée qui sont désormais comptabilisées dans un seul compte, le compte 11592 "Report à nouveau constitué des charges et produits des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise en compte est différée",

Impact de la Covid-19

La SEA 35 a été confrontée au double défi, d'une part adapter avec agilité son organisation et sécuriser tant les publics que les professionnels et d'autre part après ce moment de questionnement face à une situation inédite, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la SEA 35 ont su adapter leurs fonctionnements, leurs pratiques et ce afin de poursuivre l'activité des services tout en respectant le confinement décrété par le gouvernement et les recommandations sanitaires.

Comme inscrit dans ses statuts, « *l'association a pour objet de favoriser la protection des enfants, des adolescents et des adultes en difficultés en particulier ceux qui souffrent, dans leur milieu de vie, d'inadaptation, de handicap ou d'exclusion (...)* ».

Cet objet s'est trouvé particulièrement renforcé et a pris tout son sens en cette période ou les plus vulnérables sont les plus exposés.

Pôle Précarité Insertion

- Ouverture d'un accueil de nuit « Maya », à la résidence la motte baril à Rennes depuis mi-Février 2020. La capacité de cet accueil est de 40 places avec un public de femmes avec enfants mineurs, femmes enceintes ou isolées, ou sans abri.
- Ouverture d'un accueil de jour sur une période plus longue «HEOL», anciennement dénommé « Le 61 », le dispositif est situé au rez de chaussé de la résidence la motte Baril à Rennes .la mission est de proposer un accueil de jour, ouvert tous les après-midis, du lundi au vendredi, pendant une période de 8.5 mois, pour les familles voire pour des femmes isolées (à partir d'Octobre 2020).

- Création, évolution et/ou reprise de dispositifs : activité SPIP sur la CAO-Antenne SIAO, Ouverture du dispositif MAYA, délocalisation et pérennisation du dispositif HEOL, fonctionnement en H24 de MAYA et l'ABRI (contexte Covid), dépôts de projets en étude (CAO Hors les murs, pérennisation de Puzzle en matinée, équipe mobile PMO – PPI « allers vers et accès aux droits, antenne point santé sur HEOL, actions de soutien à la parentalité...).

- Partenariats et communication : renforcement du partenariat avec les acteurs en santé (CAO – Antenne SIAO et « Staff santé Précarité »), PMI, notes d'informations régulières, site internet...

- Management des ressources humaines : intégration de nouveaux salariés (58 professionnels sur le pole), arrivée de nouveaux responsables de service, initiation d'une organisation par roulement (préparation de l'intégration du logiciel Octime), initiations en faveur de l'amélioration des conditions de travail.

- Relations financeurs : financements spécifiques liés au COVID, rencontre de l'ensemble des financeurs pour présentation de la politique budgétaire du Pole « une activité à hauteur des moyens » (fermeture partielle des dispositifs en l'absence de crédits de remplacements...), création d'un Comité des financeurs pour la CAO – Antenne SIAO.

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Pôle Milieu Ouvert

- **Le RELAIS** à l'épreuve de la crise sanitaire : En dépit de périodes de confinement, le service a maintenu la continuité de son activité avec le développement de la présence éducative sur les réseaux sociaux, une reprise anticipée sur l'espace public au printemps assorti d'un engagement très volontaire dans les dispositifs d'hébergement d'urgence du PPI. En réponse aux besoins très importants des jeunes, le service a accru ses propositions de séjours durant l'été et les chantiers éducatifs.

    - Le Relais et le développement de projets : le service a élaboré des propositions d'interventions à l'échelle de la métropole, il a engagé une promotion et négociation de ceux-ci auprès de Rennes Métropole.

Les équipes ont développé de nombreux projets innovants valant la recherche et l'obtention de financements auprès du Contrat de Ville, de la ville de Rennes, du Département et de la région. Le service a élaboré en coopération avec la CAO un projet d'équipe mobile pour l'accès aux droits des jeunes sur la métropole; projet déposé dans le cadre du plan de pauvreté.

- **Le SEVAE:** En dépit de la crise sanitaire, l'engagement constant des professionnels dans la réorganisation et l'adaptation a permis de réaliser 96% de ses objectifs, ce qui est remarquable.

- Le SEVAE et le partenariat : L'engagement du SEVAE dans le comité d'élaboration de la Mesure Unique piloté par le Conseil Départemental a permis de qualifier les dispositifs d'évaluation de l'Enfant en Danger en Protection de l'enfance. Il permet un rapprochement apprécié avec le Département et une reconnaissance affirmée. Le partenariat avec la SEA 22 a connu un nouveau développement dans la représentation concertée du secteur habilité auprès de la PJJ et dans la coopération territoriale.

Pôle Accueil Familial

- **SAFT**: une année d'expérimentation des modalités d'accompagnements pour définir le nouveau projet d'accompagnement dans le cadre du CPOM.

- **CPFS:**

  - Baisse de l'agrément de 165 à 145, ce qui explique une activité proche de 101%
  - Mise en œuvre réelle sur une activité pleine des nouvelles mesures de structuration de l'activité (sectorisation, procédure interne, lien avec la DEF)
  - Effet Covid sur certains postes de dépense (transport, congés AF)

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Services du siège

- L'année 2020 a été marquée par une adaptation des services de siège pour assurer l'ensemble des fonctions supports en alliant le travail à distance et la présence sur site afin d'assurer une continuité plus efficace du traitement des différentes demandes.

- D'importants travaux et investissements ont été démarrés sur l'année 2020 pour la remise à plat de notre système informatique (serveurs, connections à distance, Microsoft Exchange, ...).

- **Evènements post-Clôture :** Néant.

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et par le règlement comptable ANC n° 2018-06 et 2019-04.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Séparation des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentations indiqués ci-après.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

A l'exception de la participation aux frais de siège, et des produits ainsi dégagés près de celui-ci, aucune écriture à caractère récurrent n'a été passée pour annuler des opérations effectuées entre établissements et qui engendrent une augmentation des valeurs enregistrées dans les comptes, qu'ils soient de bilan ou de résultat. A notre avis, les mouvements non retraités restent non significatifs.

Les comptes de liaison utilisés entre établissements tout au long de l'exercice s'annulent systématiquement au 31 décembre.

3.1. Principales méthodes utilisées

Immobilisations : Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Amortissements : Par dérogation aux nouvelles méthodes d'évaluation d'amortissement et de dépréciation des actifs introduites par le règlement CRC n°2002-10 l'association n'a pas fait l'application de la méthode des amortissements dite « par composants ».

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Constructions	20 ans
Installations techniques	8 – 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement : La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Subvention d'investissement : Compte tenu des contraintes économiques et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectés à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.

Créances : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes provisionnées pour congés à payer : La dette provisionnée pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les dettes sociales et fiscales.

Les contributions volontaires en nature concernent des contributions en services : fourniture gratuite de services. La valorisation de ses services est suivi sur des états fournis par le prestataire de service avec une valorisation au coût réel de la main d'œuvre. Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8. Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

Les autres bénévolats sont considérés comme non significatifs et ne sont pas enregistrés dans les comptes de l'association.

3.2. Retraitements comptables

Les provisions liées au personnel constituées dans les comptes des établissements et services et jugées non conformes aux règles d'établissement des provisions sont annulées dans les comptes annuels.

Annulation de la variation de la provision liée au personnel et travaux - 17 697.67 €

Ce retraitement a pour contrepartie une diminution du résultat de l'exercice par rapport aux résultats des comptes administratifs de 17 597.67 €.

Un compte de report à nouveau dédié pour un montant créditeur de 232 571.18 €.

3.3. Changement de méthode comptable

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

L'association a appliqué les nouvelles dispositions du règlement comptable ANC n° 2018-06 et ANC N°2019-04.

L'application de ces nouveaux règlements n'impacte pas le résultat comptable de l'association. L'impact consiste en un changement de présentation du bilan et compte de résultat.

3.4. Résultat

Résultat comptable avant retraitement	**+ 925 493 €**
Retraitement provision personnel et travaux	-17 697€
Résultat comptable après retraitement	**+907 796 €**
Reprise des résultats antérieurs par les financeurs	- 784 154 €
Dépenses non opposables aux financeurs (congés payés)	-15 777 €
Résultat de l'exécution budgétaire à affecter	**+ 107 865 €**

4. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les trois plus hauts dirigeants de l'association ne perçoivent aucune rémunération (Présidente, Vice-président, Trésorier).

5. EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE

Effectif par métiers	2020	2019	2018
Administratifs	28	28	26
Assistants Familiaux	156	169	176
Responsables de service	13	12	12
Directeurs	6	6	6
Médecins	1	1	2
Paramédicaux	2	2	3
Psychologues	9	8	7
Services Généraux	11	10	11
Travailleurs Sociaux	85	84	81
Chargée de mission	0	0	1
Total	**311**	**321**	**324**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

6. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE PENSIONS ET RETRAITES

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice ; cependant, une étude actuarielle a été réalisée à l'aide d'une compagnie d'assurance spécialisée. Le passif social calculé est indiqué tel que suit :

Pour les **assistants familiaux :**

- Effectif : 150 salariés
- Tx actu : 0,50%
- Tx évol des salaires : 0,50%
- Tx charges sociales patronales : 47,27%
- Turn over : faible
- Tx rendement : 2,25%
- Age de départ : 62 ans
- **Provision passif social : 384 041€**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Pour le personnel **cadre et non cadre :**

- Effectif : 111 salariés (27 cadres et 84 non cadres)
- Tx actu : 0,50%
- Tx évol des salaires : 0,50%
- Tx charges sociales patronales : 65% Cadre/ 55% Non cadre
- Turn over : faible
- Tx rendement : 2,25%
- Age de départ : 62 ans
- **Provision passif social : 547 036€**

7. EMPRUNTS AUPRÈS DES ORGANISMES BANCAIRES

Organisme	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
Objet	Achat immeuble du pôle accueil familial
Montant	400 000 €

Taux	3,90 % initial renégocié à 2,90 % en mars 2015
Durée	180 mois et réduite de 15 mois soit 165 mois en mars 2015
Début échéance	Juillet 2011
Fin échéance	Août 2026 initiale et réduite de 15 mois soit mai 2025 en mars 2015

Ce prêt bénéficie d'une garantie d'emprunt fixée par convention en date du 25 juillet 2011 entre le Département d'Ille et Vilaine et l'Association.

Organisme	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
Objet	Travaux immeuble Bâtiment A3 pour DG et SEVAE
Montant	170 000 €
Taux	1,65 %
Durée	120 mois
Début échéance	Mars 2015
Fin échéance	Mars 2025

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Organisme	Bretagne Active – Contrat d'Apport Associatif
Objet	Travaux immeuble Bâtiment A3 pour DG et SEVAE
Montant	30 000 €
Taux	0 %
Durée	60 trimestres avec un différé d'un an
Début échéance	Juin 2016
Fin échéance	Mars 2020

Organisme	Bretagne Active – Contrat d'Apport Associatif – Programme d'investissement Solidaire
Objet	Travaux immeuble Bâtiment A3 pour DG et SEVAE
Montant	30 000 €
Taux	0 %
Durée	8 trimestres avec un différé de 3 ans
Début échéance	Juin 2018
Fin échéance	Mars 2020

8. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2019	Acquisitions/Reclassements 2020	Cessions /reclassements 2020	Immobilisations au 31 Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	**107 590**			**107 590**
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	65 597	0	0	65 597
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	41 992	0	0	41 992
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	**107 590**	**0**	**0**	**107 590**
Immobilisations corporelles	**4 210 428**	**218 379**	**102 034**	**4 326 773**
Terrains	122 263	0	0	122 263
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0	0	0	0
Constructions	2 189 000	25 061	0	2 214 061
Installations, matériel et outillage techniques	137 320	414	414	137 320
Autres immobilisations corporelles	1 761 845	185 853	94 569	1 853 129
Immobilisations corporelles en cours	0	7 051	7 051	0
Total immobilisations corporelles	**4 210 428**	**218 379**	**102 034**	**4 326 773**
Immobilisations financières	**674 902**	**34 800**	**806**	**708 897**
Participations	500	0	0	500
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	209 000	0	0	209 000
Prêts	441 060	34 762	0	475 822
Autres immobilisations financières	24 342	38	806	23 574
Total immobilisations financières	**674 902**	**34 800**	**806**	**708 897**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

TOTAL IMMOBILISATION	4 992 920	253 179	102 840	5 143 260

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2019	Dotations 2020	Diminutions 2020	Amortissements et dépréc. au 31/12/2020
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	102 317	5 273		107 590
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	60 460	5 138	0	65 597
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	41 858	135	0	41 992
Fonds commercial (établissements privés)	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. incorporelles	102 317	5 273	0	107 590
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	2 705 548	302 230	91 930	2 915 847
Terrains	0	0	0	0
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0	0	0	0
Constructions sur sol propre	1 231 894	89 826	0	1 321 720
Constructions sur sol d'autrui	86 182	19 828	0	106 010
Installations, matériel et outillage techniques	131 399	2 250	0	133 649
Autres immobilisations corporelles	1 256 073	190 325	91 930	1 354 468
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. corporelles	2 705 548	302 230	91 930	2 915 847
Dépréciations des immobilisations financières				

Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0

TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2 807 865	307 503	91 930	3 023 437

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	Entre 1 et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	209 500			209 500
Autres titres immobilisés			0	
Prêts (1)	475 822	13 454	64 059	398 309
Autres immobilisations financières	23 574			23 574
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Redevables et comptes rattachés	513 794	513 794		
Autres créances	292 040	292 040		
Charges constatées d'avance	30 488	30 488		
TOTAL	1 545 218	849 775	64 059	631 383

(1) Les prêts accordés à l'organisme collecteur dans le cadre de la participation à l'effort construction.

ASSOCIATION SEA 35 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

9. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

	A l'ouverture						
Variation des fonds propres	Montant global avant règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Impacts des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 au 01/01/2020	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds sans droit de reprise	1 215 420	-431 905	783 515				783 515
dont Fonds propres statutaires			0				0
Fonds propres complémentaires			0				0
Réserves	789 380		789 380				789 380
Excédents affectés à l'invest.	397 438	-397 438	0				0
Réserves de trésorerie	109 424	-109 424	0				0
Réserve de compensation	282 519	-282 519	0				0
Réserves pour projet de l'entité		789 380	789 380				789 380
Report à nouveau	-662 270	-769 574	-1 431 844	559 175			-872 669
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			0				-1 454 828
Dont Dépenses refusées	-233 768	233 768	0				0
Dont Dépenses pour CP	-613 824	613 824	0				0
Résultat exercice	-324 408		-324 408	324 408	907 796		907 796
Résultat sous contrôle financeurs	-353 887	353 887	0				0
Fonds avec droit de reprise			0				0
Subvention d'investissement	255 283		255 283			-45 263	210 020
Provisions réglementées	1 008 785		1 008 785		8 758		1 017 543
TOTAL	1 928 304	0	1 928 304	883 583	916 554	-45 263	2 835 585

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

ASSOCIATION SEA 35 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

PROVISIONS	Début exercice	Augmentation	Virement poste à poste	Diminution	Fin exercice
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques	135 008	125 995		-110 510	150 493
Provisions pour charges	4 305			-3 929	376
TOTAL 1	*139 313*	*125 995*	*0*	*-114 438*	*150 870*
Provisions pour dépréciation					
D'immobilisations					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
TOTAL 2					
TOTAL	139 313	125 995	0	-114 438	150 870

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

ASSOCIATION SEA 35 - ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

LES FONDS DÉDIÉS

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

I – Subventions de fonctionnement affectées

Ressources	Année d'encaissement	Montant initial	Fonds à engager en début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Conseil départemental 35 (investissements informatiques)	2013	12 442	12 442			12 442
Conseil départemental 35 cpfs (poste CESF, Logiciel activité, poste CT)	2020	73 237			73 237	73 237
DDCSPP pour CAO (Travailleur social)	2020	42 983	42 983	42 983	45 000	45 000
DDCSPP MAYA (surcoûts COVID, poste CT)	2020	69 566			69 566	69 566
DDCSPP pour PUZZLE (postes TS)	2020	3 308			3 308	3 308
CCAS CAO (tickets services)	2020	3 536			3 536	3 536
Rennes Métropole PS (subvention chantiers non nréalisés, équipe mobile, poste CT)	2018	17 260	17 260	17 260	70 884	70 884
Ville de Rennes pour PS - CLSPD	2016		1 090			1 090
ARS saft (surcoûts COVID)	2013	15 685			15 685	15 685
TOTAL			73 774	60 243	281 216	294 748

ASSOCIATION SEA 35 - ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

II – Ressources provenant de la générosité du public

Ressources	Année d'encaissement	Montant initial	Fonds à engager en début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Dons pour PPI	2015	5 400,00 €	5 400,00			5 400,00 €
TOTAL		**5 400,00 €**	**5 400,00**			**5 400,00 €**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

ASSOCIATION SEA 35 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

ETAT DES DETTES	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	Entre 1 et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets de crédit	5 567 626	5 324 724	242 901	
Avances et acomptes				
Fournisseurs et comptes rattachés	294 955	294 955		
Dettes fiscales et sociales	1 823 391	1 823 391		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	120 760	120 760		
Produits constatés d'avance	123 702	123 702		
TOTAL	**7 930 433**	**7 687 532**	**242 901**	**0**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0,00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	54 877			

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS